

IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

Comité Associations

NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE de IESF vis-à-vis des associations

RAPPORT FINAL
mai 2019

CONSTAT

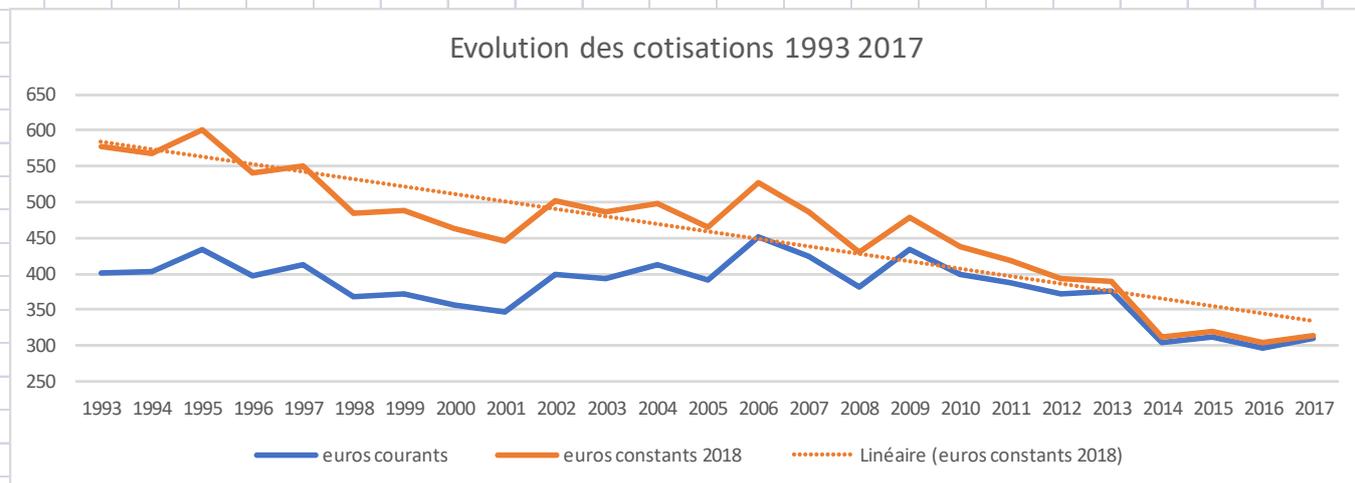
D'années en années le montant des cotisations versées à IESF par les Associations d'ingénieurs est en diminution.

Les raisons sont de deux ordres :

- d'une part les associations elles-mêmes connaissent des difficultés et voient leurs recettes diminuer du fait de la baisse du nombre de leurs adhérents
- d'autre part un certain nombre d'associations ne cotisent plus à IESF ne voyant plus l'intérêt d'être membre. Ainsi en une quinzaine d'années leur nombre est passé de 150 à moins de 100 actuellement.

Ces résultats sont résumés dans le graphique ci-dessous :

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
403	434	397	413	368	373	356	348	399	393	412	392	452	424	382	435	400	387	372	376	304	312	297	310
568	601	540	551	485	488	464	446	503	486	499	465	527	486	431	478	439	418	394	390	313	320	304	314



Le Bureau Exécutif a chargé le comité Associations de créer un groupe de travail pour proposer de nouvelles solutions afin d'améliorer les montants des cotisations versées par les Associations adhérentes à IESF.

LA LETTRE DE MISSION du 8 juin 2018 fixait le cadre de ce groupe de travail :

LETTRE DE MISSION AU COMITE ASSOCIATIONS MODELE ECONOMIQUE IESF VIS-A-VIS DES ASSOCIATIONS

Préambule

Depuis de nombreuses années, le calcul des cotisations (C) acquittées par les adhérents IESF (national) s'effectue de la manière suivante :

$$C = (\text{Total cotisations encaissées année } n-2 / \text{montant cotisation nominale année } n-1) \times 4,75\text{€}$$

Le paiement de cette cotisation donne accès à différents services et confère des droits de vote proportionnels pour les Assemblées Générales. Il existe aussi des dispositions dérogatoires, applicables sous certaines conditions, en cas de déficit économique de l'association.

L'IESF constate l'évolution des modèles économiques des Associations d'Alumni, et le mode de calcul en vigueur à l'IESF a besoin d'évoluer pour prendre en compte certaines situations tendant à se généraliser chez les adhérents IESF:

- associations ayant adopté la "Cotisation à Vie" forfaitaire (CAV) pour leurs ingénieurs,
- associations percevant des cotisations en provenance à la fois de leurs ingénieurs et de leurs étudiants (qui ne figurent pas au Répertoire IESF), annuellement ou selon un dispositif CAV,
- associations ne percevant pas de cotisations du tout, dont le mode de financement s'appuie sur des dons de diverses provenances, des subventions accordées par les écoles ou par d'autres organismes, ou diverses aides en nature (locaux, matériel, systèmes d'information, personnel à temps partagé ...)
- associations combinant plusieurs modes de financement
- ...

Les ressources autres que les cotisations traditionnelles des ingénieurs peuvent représenter aujourd'hui une proportion substantielle (et croissante) des ressources totales des associations membres, ce qui n'est pas pris en compte par la formule de calcul actuelle d'IESF (fonction linéaire à une seule variable).

Par voie de conséquence, quand les ressources traditionnelles des associations sont en baisse, les ressources d'IESF le sont également, même si un nombre significatif d'associations ont su trouver des modes de financement alternatifs qui peuvent compenser et même renverser une telle tendance.

Mission

Le Bureau Exécutif IESF a acquis la conviction qu'il faut **inventer un nouveau modèle économique** pour IESF. Sans vouloir se montrer alarmiste, c'est une nécessité stratégique qui impacte l'avenir d'IESF à moyen terme.

Le Bureau Exécutif IESF souhaite donc charger le Comité Associations de constituer un groupe de travail représentatif en vue de :

- formaliser un inventaire des modes de financement utilisés actuellement par les membres d'IESF, quelle que soit leur taille, après une large consultation (par interviews ...),
- imaginer ce que pourrait être un nouveau modèle économique ne reposant plus uniquement sur les cotisations encaissées par les associations auprès de leurs membres adhérents (ingénieurs, docteurs, élèves ingénieurs ou doctorants le cas échéant ...), tout en restant simple d'utilisation,
- réaliser des simulations quantifiées, prenant en compte, le cas échéant, les cotisations vers les Régions IESF,
- tester la ou les solutions envisagées auprès d'associations représentées au Comité Associations,
- étudier soigneusement la continuité entre la formule de calcul actuelle et le nouveau modèle envisagé.

Le Comité Associations et le groupe de travail spécifiquement constitué œuvreront dans un esprit de concertation avec les adhérents, en gardant à l'esprit à la fois la dimension comptable de la démarche (pour les associations comme pour IESF) et sa dimension politique : toute décision de mise en œuvre serait soumise *in fine* à l'Assemblée Générale délibérant selon les règles de majorité actuelles. Le Comité Associations fournira au Bureau Exécutif IESF pour le mois de mars 2019 des recommandations susceptibles d'être approuvées par le Conseil d'Administration puis par l'Assemblée Générale de 2019, pour une mise en application avant la fin de 2019, en vue de l'appel à cotisation de 2020, ou ce qui en tiendra lieu, en conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur de l'IESF.

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail était composé de :

François BLIN
Etienne DE FEYTER
Geneviève DE LA PORTE
Olivier DESTANG
Daniel GATIE
Yves IGNAZI
Bernard LAURENT (leader pilote du groupe)

Ce groupe était épaulé par les conseillers / experts suivants :

Laurent BILLES CARABEDIAN
Michel COUREAU
Jean DAMBREVILLE
Alain JOUANJUS

Le groupe de travail (GT) s'est réuni pour la première fois le 12 septembre 2018. Ensuite des réunions périodiques et de nombreux échanges ont fournis les données, réflexions et propositions exposées ci-après.

INVENTAIRE DES RESSOURCES

En premier lieu le GT a fait l'inventaire des diverses ressources possibles permettant de contribuer au budget des Associations.

COTISATIONS :

- ❖ cotisations annuelles diplômés et élèves
- ❖ cotisations à vie diplômés et élèves

RECETTES CLASSIQUES :

- ❖ contribution école/hébergement gratuit par l'école
- ❖ prestations partagées/financées par l'école
- ❖ vente annuaires/revues aux membres
- ❖ ventes services (recherche d'emplois)
- ❖ dons
- ❖ produits financiers

RECETTES MARCHANDES :

- ❖ formation
- ❖ location de bureaux /immeubles
- ❖ conférences
- ❖ visites culturelles/industrielles

RECETTES DIVERSES :

- ❖ partenariat/mécénat
- ❖ sponsoring

COTISATIONS DES ASSOCIATIONS

Par ailleurs l'enquête « Cotisations des Associations » lancée par le comité « Associations » au 4^{ème} trimestre 2014 (93 Associations avaient répondu) permettait de fournir l'image des montants des cotisations perçues par les Associations.

Cotisation annuelle de base 2014	C < 50 €	50€ < C < 100€	100€ < C < 150€	C > 150€
Cotisation annuelle moyenne : 73€	30%	50%	15%	5%

Il semble important de souligner que la moitié des Associations propose une cotisation annuelle comprise entre 50 et 100€.

Toujours à partir de cette même enquête le GT a établi une synthèse quantifiée des principales ressources des Associations.

	Oui	Non	NSP	Commentaires 1	Commentaires 2	Pour nourrir notre réflexion
Adhésion proposée aux étudiants	75%	25%	-			Contribution possible
CAV ingénieurs	25%	60%	15%	CAV=entre 3 et 30 années de cotisation de base		Contribution possible
CAV au cours des études	5%	80%	15%			Contribution possible
Subvention de l'école	40%	60%		35% sont à la fois hébergées et subventionnées	Représente 10 à 70% du budget annuel. La "moyenne" serait 30% du budget	Contribution envisageable
Aménagements tarifaires (cotisants payant moins cher que les non cotisants lors d'évènements)	65%	30%	5%		Le plein tarif comporte une part de cotisation "déguisée"	Plein tarif échappe à la contribution
Locaux dans l'école	75%	25%		35% sont à la fois hébergées et subventionnées		Intangible

Le GT a retenu comme contribution possible les cotisations correspondant aux cases marquées en vert qui fera l'objet d'une première proposition (voir ci-après)

Le GT a également retenu comme contribution envisageable les subventions versées par l'école à l'Association correspondant à la case marquée en jaune qui fera l'objet d'une seconde proposition (voir ci-après)

Le GT a exclu les « aménagements tarifaires » (case orange) ainsi que le coût équivalent correspondant aux locaux fournis gratuitement par l'école à l'Association (case rouge) car difficilement quantifiables et à priori inacceptables par les Associations concernées.

PREMIERE PROPOSITION

Intégrer TOUTES les cotisations perçues par les Associations pour constituer l'assiette servant au calcul du versement à IESF.

A savoir :

- Cotisations annuelles des ingénieurs et autres diplômés de l'école
- Cotisations à vie des ingénieurs et autres diplômés de l'école
- Cotisations annuelles des élèves
- Cotisations à vie des élèves
- Dons

NOTA : Toutes les cotisations à tarif réduit sont incluses dans les cotisations listées ci-dessus

Évaluation de l'impact de cette première proposition

A partir des résultats des enquêtes du 4^{ème} trimestre 2014 et de février 2017 une simulation du gain des cotisations reçues par IESF a été réalisée.

Cette augmentation serait de + 25% à +35% selon les hypothèses retenues.

Cependant cette évaluation doit être nuancée par les considérations suivantes :

- Quelques associations prennent déjà en compte les cotisations étudiantes dans leurs calculs de la contribution versée à IESF.
- Par ailleurs compte tenu du fait que les élèves ne bénéficieront pas de tous les services de IESF (répertoire par exemple) il serait logique que le coefficient appliqué pour le calcul de la cotisation versée à IESF (actuellement 4,75) soit minoré.

Conditions associées

L'augmentation de la contribution des Associations à IESF ne peut être acceptée par les Associations que si elles reconnaissent le rôle, les missions et les services que peut leur apporter IESF.

Il convient donc d'expliquer les avantages que peuvent tirer les Associations de leur appartenance à IESF surtout s'il leur est demandé une cotisation augmentée.

Cette augmentation, qui pourrait être progressive sur quelques années, serait à périmètre constant des services actuels de IESF.

SECONDE PROPOSITION

La seconde source possible de contribution des associations à IESF serait les subventions versées par l'école à l'Association d'Alumni.

Ceci ne concerne pas toutes les écoles mais pour celles concernées les montants versés par les écoles sont loin d'être négligeables.

Rappel : le GT a exclu, à priori, les avantages en nature fournis par les écoles comme l'hébergement gratuit ou les personnels à temps partagé.

Évaluation de l'impact de cette seconde proposition

A partir des résultats des enquêtes du 4^{ème} trimestre 2014 et de février 2017 une simulation du gain des cotisations reçues par IESF a été réalisée.

Cette augmentation serait de + 5% à + 8% selon les hypothèses retenues.

Conditions associées

Le groupe de travail considère que cette seconde augmentation de la contribution des Associations à IESF **ne pourra pas être acceptée par les Associations à périmètre constant des services offerts actuellement par IESF.**

La justification ne pourrait être envisagée que par le développement de services actuels ou la création de nouveaux services.

AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES

Le groupe de travail a également envisagé de ne pas généraliser l'augmentation de l'ensemble des cotisations mais de raisonner sous deux angles :

- **une cotisation générale applicable à toutes les associations** sur le modèle actuel avec peut être l'augmentation contenue dans la proposition 1, avec le périmètre actuel ou un nouveau périmètre à définir.
- **des services nouveaux, accessibles individuellement par chaque association**, « à la carte » et selon les choix et options retenues paieraient les services en complément de la cotisation « de base » avec un tarif spécifique pour chacun des services.
Parmi ces services partagés et déjà envisagés au sein du Comité « Associations » on peut citer :
 - système d'information
 - site web
 - community manager

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

Les études élaborées par le groupe de travail et présentées dans la première partie de ce rapport s'inscrivent dans le cadre strict de la lettre de mission.

Pour aller plus loin le groupe de travail a proposé d'élargir la réflexion à d'autres sources de financement possibles de IESF en dehors des cotisations versées par les associations membres et/ou redéfinir une offre de service qui tiendrait compte de la vision à moyen terme de IESF.

LES ASSOCIATIONS ET LES ENJEUX

Le GT a distingué quatre types d'Associations :

- Les institutionnelles (grandes Associations historiques)
- Celles qui payent (les Associations fidèles)
- Celles qui ne payent plus (les Associations déçues par IESF)
- Celles qui n'ont jamais payé (généralement les petites Associations qui trouvent la cotisation trop chère et/ou ne comprennent pas l'intérêt d'être membre)

Les enjeux

- Garder celles qui payent
- Faire venir celles qui ne payent pas et revenir celles qui ne payent plus

CONQUERIR ET RECONQUERIR

Ceci implique une définition (redéfinition ?) de la raison d'être d'IESF ainsi qu'une vision à moyen terme (2025 par exemple)

Les « pistes » évoquées ci-après seraient des argumentaires pour fidéliser les Associations qui payent et faire venir ou revenir les autres.

A noter que les réflexions du groupe de travail se recoupent avec les résultats de l'enquête « attente des Associations » dont le dépouillement a eu lieu au 1^{er} trimestre 2019.

Première piste : Rassembler les ingénieurs et scientifiques de France

- « Confédération » des Associations d'ingénieurs et scientifiques
- Fierté d'appartenir à une communauté reconnue
- Entre-aide entre les grandes associations et les petites
- Partage des valeurs

Deuxième piste : Développer les services divers, nouveaux ou partagés

- offre existante
- nouveaux services
- services partagés, mutualisation

Troisième piste : Représenter la profession auprès des autorités

- Pouvoirs publics : ministères, conseil économique ...
- Organisations professionnelles et sectorielles : Medef, UIC, FIM ...
- Organismes officiels tels que : brevets, certification, normes ...
- Universités : affirmer la spécificité des écoles

Quatrième piste : Valoriser et structurer la profession ingénieurs et scientifiques

- dans la vie quotidienne
- dans la recherche et l'innovation
- dans le respect de l'environnement
- dans son rôle sociétal
- dans la promotion auprès des lycéens et collégiens

QUELQUES ACTIONS POSSIBLES

La chute des adhésions à IESF ne peut être enrayerée que par :

- La remise à plat des services existants et une nette amplification de ceux –ci
- Un marketing puissant relatif aux missions que se donne IESF
- Un effort soutenu de communication sur les travaux des comités sectoriels
- Une nouvelle diffusion pour relancer les propositions du livre blanc

TOUT ÇA POURQUOI ?

Pour être la « locomotive » des Associations d'ingénieurs et de scientifiques

Pour être représentatif de l'ensemble des ingénieurs et des scientifiques

Pour offrir à tous les membres des services fiables, de qualité et de haut niveau

Et en fin de compte pour que chaque Association qui paye sa cotisation à IESF puisse dire :

Je suis membre, je paye et je sais pourquoi.